

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-03

ARRETE DU MAIRE

DÉLÉGATION DE FONCTIONS **PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS** **À MONSIEUR JULIEN VEYER**

5.4 – Délégation de fonctions

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 23 Mai 2020,

Vu l'arrêté du 23 Mai 2020 relatif aux délégations de fonctions accordées aux adjoints et conseillers municipaux

ARRETE :

Article 1^{er} : En mon absence, Monsieur Julien VEYER, Conseiller Municipal Délégué est désigné pour présider la Commission Communale des Impôts Directs du VENDREDI 06 MARS 2026.

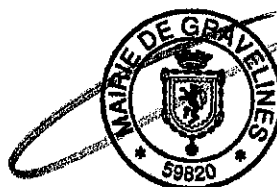
Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Notifié à l'intéressé,
- Transmis au sous-préfet de Dunkerque,

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 16 février 2026

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 20 FEV. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 20 FEV. 2026